



## BUREAU DU JEUDI 18 FEVRIER 2010 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix, le Jeudi 18 février à 9h30, le bureau du Syndicat Départemental d'énergie de Loire Atlantique s'est réuni à Saint Herblain, dans les locaux du Syndicat, sous la présidence de M. Bernard CLOUET, Président.

La convocation, accompagnée de l'ordre du jour et de la note de synthèse, avait été adressée aux membres du Bureau le 8 février 2010.

### **2010-01** OCTROI D'UN ALLEGEMENT POUR LE RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE D'UN EXPLOITANT AGRICOLE ISOLE

Nombre de membres du Bureau en exercice : 11

Présents : 6  
Votants : 6

Membres présents :

- M. Bernard CLOUET, délégué titulaire du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
- M. Jean-Paul LOYER, délégué titulaire de la communauté de communes Sèvre, Maine et Goulaine
- M. Jean-Claude BRISSON, délégué titulaire du collège électoral Loire-Atlantique Méridionale
- M. Jean LOUER, délégué titulaire du collège électoral du secteur de Derval
- M. Francis MARTIN, délégué titulaire du collège électoral du Castelbriantais
- M. André BARREAU, délégué titulaire de la communauté de communes Sud Estuaire

Excusés :

- M. Joseph AUDOUIN, délégué titulaire du collège électoral de Loire Divatte
- M. Maurice PERRION, délégué titulaire de la communauté de communes du Pays d'Ancenis
- M. Paul PORCHER, délégué titulaire de la communauté de communes Cœur du Pays de Retz
- M. Bernard LEBEAU, délégué titulaire du collège électoral du Pays de Redon
- M. Gérard ESNAULT, délégué titulaire du collège électoral de la vallée de Clisson

Présent sans voix délibérative :

- M. Bernard MACE, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande Atlantique

**2010-01** **OCTROI D'UN ALLEGEMENT POUR LE RACCORDEMENT AU RESEAU  
ELECTRIQUE D'UN EXPLOITANT AGRICOLE ISOLE**

Vu la délibération n°2008-20 du 18 juin 2008 par laquelle le comité a délégué au bureau les décisions en matière d'allègements,

Vu la délibération n°2008-34 du 18 juin 2008 fixant les règles d'octroi des allègements pour le raccordement au réseau électrique des exploitants agricoles,

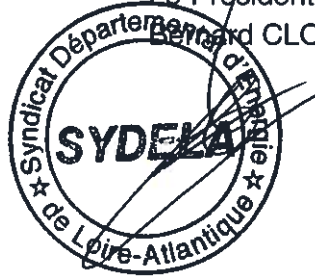
Le bureau décide, à l'unanimité :

- De se prononcer en faveur de l'octroi d'un allègement pour le raccordement au réseau électrique d'un exploitant agricole, conformément au tableau joint en annexe.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Bernard CLOUET



## BUREAU DU 18 FEVRIER 2010

### ALLEGEMENTS

SECTEUR	Commune	Demandeur	Nature de la demande	Accord du maire	Accord du délégué du secteur	Contribution du demandeur (52 € par ml)	Contribution du demandeur après allègement (50% de la contribution)
CASTELBRIANTAIS	SAIN JULIEN DE VOUVANTES	Stéphane COUVRAND	AVICULTURE	OUI		6 788 €	3 394 €

**RAPPEL** : L'allègement consenti par le syndicat est plafonné à 25.000 euros